

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réf. : DGAST/DRE/SAEE – 20261706

Constitution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de La Longueville – Maubeuge – Feignies – Elesmes – Mairieux – Boussois – Assevent.

Vu le titre II du livre 1^{er} du Code Rural et de la pêche maritime, notamment les articles L.121-2, L.121-3, L.121-4, L.123-24, R.121-1, R.121-2, R.123-30 et R.123-31 ;

Vu l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier du 16 novembre 2018 relatif à l'institution d'une Commission intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) pour les communes de Maubeuge, Feignies, Boussois, Assevent, Elesmes, La Longueville, Mairieux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mai 2025, déclarant d'utilité publique le projet du contournement nord de Maubeuge ;

Vu le Code de l'Organisation Judiciaire ;

Vu les conclusions de l'étude d'aménagement et les décisions des Commissions Communales d'Aménagement Foncier de La Longueville et Maubeuge le 14 janvier 2026, de Feignies et Mairieux le 15 janvier 2026, de Elesmes, Assevent et Boussois le 16 janvier 2026, demandant de réaliser une opération d'aménagement foncier intercommunale en constituant une C.I.A.F ;

Vu la désignation du Président et du Président suppléant de la CIAF de la Longueville – Maubeuge – Feignies – Elesmes – Mairieux – Boussois – Assevent par le Président du Tribunal Judiciaire d'Avesnes-sur-Helpe en date du 29 mai 2026 ;

Vu la délibération du 23 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal de Mairieux, proposant, faute de candidatures, la désignation de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune en qualité de membres titulaires de la C.I.A.F. de la Longueville – Maubeuge – Feignies – Elesmes – Mairieux – Boussois – Assevent et un propriétaire en qualité de membre suppléant ;

Vu la délibération du 19 mai 2026 par laquelle le Conseil Municipal de Boussois, a élu deux propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune en qualité de membres titulaires de la C.I.A.F. de la Longueville – Maubeuge – Feignies –

Elesmes – Mairieux – Boussois – Assevent ;

Vu l'absence de désignation par élection du Conseil Municipal de Boussois, d'un propriétaire de biens fonciers non bâtis en qualité de membre suppléant et vu l'article L.121-3 du Code Rural et de la pêche maritime demandant dans ce cas, la désignation des propriétaires par le Président du Conseil départemental ;

Vu la délibération du 26 mai 2026 par laquelle le Conseil Municipal d'Assevent, a élu deux propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune en qualité de membres titulaires de la C.I.A.F. de La Longueville – Maubeuge – Feignies – Elesmes – Mairieux – Boussois – Assevent ;

Vu l'absence de désignation par élection du Conseil Municipal d'Assevent, d'un propriétaire de biens fonciers non bâtis en qualité de membre suppléant et vu l'article L.121-3 du Code Rural et de la pêche maritime demandant dans ce cas, la désignation des propriétaires par le Président du Conseil départemental ;

Vu la délibération du 23 juin 2026 par laquelle le Conseil Municipal de Maubeuge, a élu deux propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune en qualité de membres titulaires de la C.I.A.F. de la Longueville – Maubeuge – Feignies – Elesmes – Mairieux – Boussois – Assevent ;

Vu l'absence de désignation par élection du Conseil Municipal de Maubeuge, d'un propriétaire de biens fonciers non bâtis en qualité de membre suppléant et vu l'article L.121-3 du Code Rural et de la pêche maritime demandant dans ce cas, la désignation des propriétaires par le Président du Conseil départemental ;

Vu l'absence de désignation par élection du Conseil Municipal de Feignies dans le délai imparti, de propriétaires de biens fonciers non bâtis et vu l'article L.121-3 du Code Rural et de la pêche maritime demandant dans ce cas la désignation des propriétaires par le Président du Conseil départemental,

Vu l'absence de désignation par élection du Conseil Municipal d'Elesmes dans le délai imparti, de propriétaires de biens fonciers non bâtis, et vu l'article L.121-3 du Code Rural et de la pêche maritime demandant dans ce cas la désignation des propriétaires par le Président du Conseil départemental,

Vu la délibération du 4 juillet 2026 par laquelle le Conseil Municipal de La Longueville, a élu deux propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune en qualité de membres titulaires de la C.I.A.F. de La Longueville – Maubeuge – Feignies – Elesmes – Mairieux – Boussois – Assevent et un propriétaire en qualité de membre suppléant ;

Vu la décision du 4 juillet 2026 par laquelle et en application de l'article L.121-4 du Code Rural et de la pêche maritime, Madame le Maire de La Longueville a désigné un Conseiller Municipal pour siéger à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier ;

Vu la décision du 13 mai 2026 par laquelle la Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais :

- a désigné vingt et un exploitants propriétaires ou preneurs en place, dont deux titulaires et un suppléant pour chacune des communes,
- a proposé une personne titulaire et une personne suppléante, qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages ;

Vu l'arrêté du Président du Département du 6 juillet 2026 désignant ses représentants ;

Vu la désignation en date du 6 juillet 2026 d'un représentant du Parc naturel régional de l'Avesnois par le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois ;

Vu l'article R.123-31 du Code Rural et de la pêche maritime précisant qu'un représentant du maître d'ouvrage siège, à titre consultatif, au sein de la commission intercommunale ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental relatif aux délégations de signatures n° AR-DAJAP/2025/445 du 14 avril 2025 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de la Longueville – Maubeuge – Feignies – Elesmes – Mairieux – Boussois – Assevent est composée comme suit :

Présidence

- Madame Catherine JACQUART, commissaire enquêteur, Présidente
- Monsieur Joël DURANTON, commissaire enquêteur, Président suppléant

Le représentant du Maire de la commune de La Longueville

- Monsieur Guillaume SEGAERT, Conseiller municipal

Le Maire de la commune de Maubeuge

- Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire

Le Maire de la commune de Feignies

- Monsieur Jean-François LEMAÎTRE, Maire

Le Maire de la commune d'Elesmes

- Monsieur Eric FEDDI, Maire

Le Maire de la commune de Mairieux

- Monsieur Alain BOUILLIEZ, Maire

Le Maire de la commune de Boussois

- Monsieur Didier CORBEAUX, Maire

Le Maire de la commune d'Assevent

- Madame Marjorie MAHIEUX, Maire d'Assevent

Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis de la commune de La Longueville désignés par le Président du Conseil départemental

- Monsieur Jean-Nicolas DUPONT, titulaire
- Monsieur Denis DEMASURE, titulaire
- Monsieur Hugues LEPOINT, suppléant

Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis élus par le Conseil Municipal de Maubeuge

- Monsieur Jean-Patrick CHOPIN, titulaire
- Monsieur Jean-Claude DERUELLE, titulaire

Membre propriétaire de biens fonciers non bâtis de la commune de Maubeuge désigné par le Président du Conseil départemental

- Monsieur Guy MIROIR, suppléant

Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis de la commune de Feignies désignés par le Président du Conseil départemental

- Monsieur Dominique HENAUT, titulaire
- Monsieur Antoine DELLISSE, titulaire
- Monsieur Antoine MONCHICOURT, suppléant

Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis de la commune d'Elesmes désignés par le Président du Conseil départemental

- Monsieur THIEBAUX Philippe, titulaire
- Monsieur Bernard ZINCQ, titulaire
- Monsieur Jean-Marie GILLOT, titulaire

Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis de la commune de Mairieux, désignés par le Président du Conseil départemental

- Madame Jacqueline LAUTE, titulaire
- Monsieur Michel MAYAUX, titulaire
- Monsieur Benoît REMOND, suppléant

Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis élus par le Conseil Municipal de Boussois

- Monsieur André PECHER, titulaire
- Monsieur Maxime MANFROY, titulaire

Membre propriétaire de biens fonciers non bâtis de la commune de Boussois désigné par le Président du Conseil départemental

- Monsieur Daniel DELVAUX, suppléant

Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis élus par le Conseil Municipal d'Assevent

- Monsieur Pascal CHERONT, titulaire
- Monsieur François LUTIN, titulaire

Membre propriétaire de biens fonciers non bâtis de la commune d'Assevent désigné par le Président du Conseil départemental

- Monsieur Jean-Marie MOUSAIN, suppléant

Membres exploitants, propriétaires ou preneurs en place désignés par la Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais

Pour la commune de **La Longueville** :

- Monsieur Olivier LEPOINT, titulaire
- Monsieur Laurent DELCOUR, titulaire
- Monsieur François SEGART, suppléant

Pour la commune de **Maubeuge** :

- Monsieur Jérôme DERUELLE, titulaire
- Monsieur David MAYAUX, titulaire
- Monsieur Julien LAUTE, suppléant

Pour la commune de **Feignies** :

- Monsieur Moïse RAMEZ, titulaire
- Monsieur Christophe HOLVOËT, titulaire
- Monsieur Sofian DEMARBAIX, suppléant

Pour la commune de **Elesmes** :

- Monsieur Pierre-Mary VERDONCKT, titulaire
- Monsieur Aurélien ZINCQ, titulaire
- Monsieur Olivier LANTHIER, suppléant

Pour la commune de **Mairieux** :

- Monsieur François MERCK, titulaire
- Monsieur Philippe DURANT, titulaire
- Monsieur Pierre BAYART, suppléant

Pour la commune de **Boussois** :

- Monsieur Nicolas THIEBAUX, titulaire
- Monsieur Alexandre HANQUART, titulaire
- Monsieur Julien VILLETTE, suppléant

Pour la commune de **Assevent** :

- Monsieur Geoffrey THILOT, titulaire
- Monsieur Mickaël LECAT, titulaire
- Monsieur Valentin LISBET, suppléant

Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages

- Monsieur Jean-Christophe RUFIN, titulaire, sur proposition du Président de la Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais
- Monsieur Jean-Claude MEURANT, suppléant, sur proposition du Président de la Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais
- Monsieur Benoît TOMSEN, de Natur'Hainaut, titulaire
- Madame Sophie VILLETTE, de Natur'Hainaut, suppléante
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord ou son représentant, titulaire
- Monsieur le Président de la Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant, suppléant

Représentant le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois

- Monsieur Sébastien BOUCHEZ

Fonctionnaires désignés par le Président du Conseil départemental

- Monsieur Christophe BOULANGÉ, titulaire
- Madame Anne SARAZIN, titulaire
- Madame Odile BREBION, suppléante
- Madame Aurélie LEBORGNE, suppléante

Délégué du Directeur départemental des finances publiques

- Monsieur le Directeur départemental des finances publiques ou son représentant

Représentant le Président du Conseil départemental

- Monsieur Nicolas LEBLANC, Conseiller départemental, titulaire
- Madame Marie-Paule ROUSSELLE, Conseillère départementale, suppléante

Représentant du maître d'ouvrage

- Monsieur Rémi FACQ, représentant de la Direction de la Voirie Départementale, à titre consultatif.

ARTICLE 2 :

Le secrétariat de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier est assuré par un agent du Département du Nord.

ARTICLE 3 :

La Commission a son siège en mairie de La Longueville.

ARTICLE 4 :

Le Président du Conseil départemental, les maires de La Longueville, Maubeuge, Feignies, Elesmes, Mairieux, Boussois, Assevent, ainsi que la Présidente de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affiche dans les communes concernées pendant quinze jours au moins et publié au registre des actes administratifs du Département du Nord.

A LILLE, le

08 JUL. 2026

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Ruralité et Environnement


Matthieu LEFEBVRE

lenord.fr